



# *Le Briolin*

Bulletin municipal de la vie Brioline • Printemps / Été 2018



# Sommaire

■ Editorial .....	3
■ Cérémonies et commémorations .....	4
■ Travaux communaux .....	5
■ Révision du P.L.U. ....	6
■ BRISFER .....	7
■ Consignes de collectes en porte à porte.....	8
■ Abeilles en péril.....	9
■ Chouette alors !.....	10
■ Cueillettes de printemps .....	11
■ Retour sur les activités du CCAS.....	12
■ Le voyage de septembre 2017 du CCAS .....	14
■ Historique de l'école.....	15
■ Retour sur les activités des l'écoles.....	16
■ Le comité des fêtes .....	18
■ Ré-ouverture du restaurant bar-tabac de Brières.....	20
■ Le collectif des riverains de Brières-les-Scellés.....	21
■ Assemblé générale de l'association Saint-Quentin.....	22
■ État civil .....	22

**JDC**  
JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français,  
filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
1 - Cliquez votre compte sur [www.aeservice-public.fr](http://www.aeservice-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.  
2 - Munissez-vous des documents numérotés suivants : pièce d'identité et livret de famille.  
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» (après «recensement»).  
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Tous les jeunes filles et garçons doivent, entre la date de leur 16 ans et la fin du troisième mois suivant, se faire recenser à la mairie de leur domicile.

**MAIRIE : 91150 BRIERES-LES-SCELLES**

Téléphone : 01 64 94 11 08

Télécopie : 01 64 94 02 00

*Directeur de la Publication :*

Michel ROULAND

*Conseiller Chargé de l'Information  
et de la Communication :*

Francis TEYCHINÉ

*Maquette PAO & Impression :*

MAGDAZ IMPRESSIONS

E-mail : [contact@magdaz.fr](mailto:contact@magdaz.fr)

*Tirage : 500 exemplaires*



La déviation tant attendue vient de s'ouvrir à la circulation, nous l'attendions depuis des décennies, la circulation dans le village a déjà sérieusement diminué. Petit à petit, le calme va revenir dans le village, nous allons à présent devoir être vigilants sur la vitesse des véhicules pour la traversée du village et également faire respecter les stops qui, pour beaucoup d'automobilistes, semblent être facultatifs. Dans quelques temps le garde champêtre, qui

est habilité à verbaliser, sera équipé de moyens techniques lui permettant de mettre des PV pour stationnements illicites, mais également le non-respect des stops et la traversée de Brières par les véhicules de plus de 3,5 T. Comme je vous l'ai annoncé le soir des vœux, je n'accorderai pas de passe-droit pour les personnes qui ne respecteront pas ces règlements.

Ces dernières années, nous pensions en avoir fini avec les nuisances olfactives ce qui n'est pas le cas depuis qu'une société est venue s'implanter sur le territoire d'Etampes. En permanence lors de nos passages à proximité nous devons traverser en apnée. L'entreprise a bien mis un numéro de téléphone (01 69 95 13 43) à disposition, mais ce n'est pas efficace. Lorsqu'on appelle soit « on vous rappellera » ou on vous demande « ça sent quoi ? ». Messieurs les dirigeants de cette entreprise, il est bien difficile de vous dire ce que ça sent, mais si nous ne sommes pas des « nez » nous ne sommes pas non plus des niais, et ça sent mauvais. Et ici je ne parle pas des épandages dans les champs qui, aux beaux jours, viendront parfumer nos petits déjeuners sur la terrasse ou nos barbecues. Nous faudra-t-il renoncer à mettre le nez dehors pour que quelques personnes, qui elles habitent loin de ces odeurs, fassent des profits ?

A propos des beaux jours qui arrivent, je vous rappelle que si le bricolage est agréable le week-end, il ne faut pas pour autant assourdir ses voisins. Vous devez vous limiter au samedi entre 9 h et 12 h 14 h 30 et 18 h, et dimanche 9 h 12 h seulement, l'après-midi c'est calme complet sur le village. Ne pas hésiter à faire le « 17 » si des personnes ne respectent pas votre tranquillité.

Ceci est également valable pour les véhicules à moteur, n'oubliez pas de relever les immatriculations.

Michel ROULAND

## Civisme et savoir vivre ensemble !

Un village qui se développe est aussi un village qui voit augmenter le nombre de voitures en stationnement de façon importante.

Aujourd'hui, aucune réglementation spécifique concernant le stationnement dans les rues de la commune n'a été prise par la municipalité, hors mis les règles générales

prévues par le code de la route et plus précisément l'article R417 section deux Art 417-8, 417-9, 417-10, 417-11 et 417-12 du dit code.

En de multiples secteurs de notre ville nous pouvons constater que ces simples règles ne sont pas respectées. Les enfants en poussettes, les personnes à mobilité réduite, les piétons sont confrontés à des parcours d'obstacles à cause du stationnement sur les trottoirs. Les véhicules doivent stationner sur la chaussée ou sur les propriétés privées. Faisons preuve de civisme !

Un groupe de réflexion est chargé de mener une étude sur la mise en place d'une réglementation spécifique de stationnement s'appliquant sur l'ensemble des rues de la commune.

D'ores et déjà nous avons doté notre Garde Champêtre du matériel nécessaire à la verbalisation des infractions relevant de l'article du code de la route précité.





## Les vœux du maire .....

Le vendredi 12 janvier 2018, Mr le Maire, Michel Rouland, entouré des adjoints et conseillers municipaux était heureux d'accueillir ses administrés dans la salle « Émile Besson » pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce moment privilégié est toujours l'occasion de faire part de la vie communale, des réalisations et des projets.



Après avoir salué et remercié les représentants de l'état, son conseil municipal, le personnel communal, le personnel enseignant, les associations et les nombreux bénévoles pour leur dévouement, qui tissent du lien social à travers les multiples animations qu'elles proposent tout au long de l'année, Michel Rouland a fait un retour sur les points forts de 2017 :

- La déviation tant attendue est enfin opérationnelle ce qui va permettre de prendre un arrêté pour interdire les véhicules de plus de 3,5T en traversée village.
- Des travaux dans la salle et le parc de Faisanderie
- Dans le cœur du village, un trottoir rue de Saint Quentin est ménagé.
- Une subvention de 2000 € a été versée au collectif briolin pour ses actions sur l'environnement à Brières-Les-Scellés.



Pour 2018, nous continuerons notre politique d'investissement malgré la baisse des dotations de l'état, en veillant à l'équilibre budgétaire et en associant les entreprises locales à la réalisation des travaux.

Avant les incontournables remises de coupes par Mme Stroschinski Gisèle, aux vainqueurs de la belote, Michel Rouland a tenu à remercier Mr Pierre Lescanne en lui remettant la médaille de la ville. Retraité de l'éducation nationale, Pierre a œuvré pendant 25 ans au service de la commune, conseiller municipal de 1989 à 2014 dont adjoint au maire de 1995 à 2001. Il fut Vice-Président et Président du SIARE de 1989 à 2014, très impliqué pour la mise en place de la station d'épuration et surtout la mise en œuvre des travaux pour nous éviter les nuisances olfactives. Pierre est également Président de l'Association



Saint Quentin qui œuvre pour la sauvegarde du patrimoine et a notamment participé à la restauration du colombier.

Souhaitant à tous une bonne et heureuse année 2018, cette sympathique cérémonie s'est prolongée dans la convivialité autour du verre de l'amitié.

## ..... Les commémorations du 11 novembre 1918

Le 11 novembre 1918, est signée à Rethondes l'armistice qui met fin à la Première Guerre mondiale. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un soldat inconnu est inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris. Une loi du 24 octobre 1922 fait



du 11 novembre un jour férié consacré à la commémoration de la victoire et de la Paix. Depuis, chaque année, le 11 novembre donne lieu à des cérémonies devant les monuments aux morts.



Avec la disparition du dernier Poilu, Lazare Ponticelli, le 12 mars 2008, le sens de la commémoration tend à évoluer. Il ne s'agit pas de célébrer la victoire de 1918 mais plutôt la fin de la guerre et l'amorce du rapprochement européen.

La loi du 28 février 2012 a fait du 11 novembre le jour anniversaire de l'armistice de 1918 mais aussi de la commémoration annuelle de la victoire et de la paix. Ce jour là, il est rendu hommage à tous les morts pour la France.

Comme chaque année les Municipalités de BRIERES les SCELLES et MORIGNY CHAMPIGNY se rassemblent afin d'honorer les soldats des deux communes tombés sous les balles de l'ennemi, afin que le peuple français et la France restent libre.





## Travaux réalisés en 2017

### Salle polyvalente Emile BESSON

Les travaux de peinture du hall d'entrée, de la cuisine, des sanitaires, des salles annexes et de revêtement de sol de la salle du rez-de-chaussée, faux plafond de la salle de l'étage ont été effectués cet été et deux placards ont été aménagés dans le vestiaire d'entrée en fin d'année.



### Salle de la faisanderie

L'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur a été faite en fin d'année.



### Parc de la Faisanderie

La réserve d'eau n'étant plus exploitable par le Service d'Incendie et de Secours, un poteau d'incendie a été installé dans le parc à distance réglementaire de la salle et des logements. Suite à la création de cet hydrant, la fosse et la clôture ont été supprimées.



### Voirie

La pose de la clôture du stade sur la route départementale a été effectuée cet automne.



Les travaux d'aménagement du trottoir rue de Saint Quentin ont été réalisés en décembre.



Les travaux de rénovation du mur d'enceinte de la ferme fortifiée sont en cours de réalisation.



## Travaux 2018

### Eglise .....

Afin d'améliorer le chauffage de l'église le système actuel obsolète sera remplacé par un équipement électrique plus efficace en début d'année.

### Stade .....

Les travaux de clôture du stade sur le Chemin du Larris sont prévus en 2018.

### Voirie .....

Suite à la pose de la clôture du stade le long de la route départementale, les travaux d'enrobé du trottoir sont programmés cette année.



## Concertation

Lancée en 2016, la révision du Plan Local d'Urbanisme a d'abord été consacrée aux premières étapes d'actualisation du diagnostic et de l'état des lieux du territoire puis de redéfinition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Celui-ci a été travaillé entre élus et partenaires en commission urbanisme puis débattu lors du conseil municipal du 12 septembre 2017.

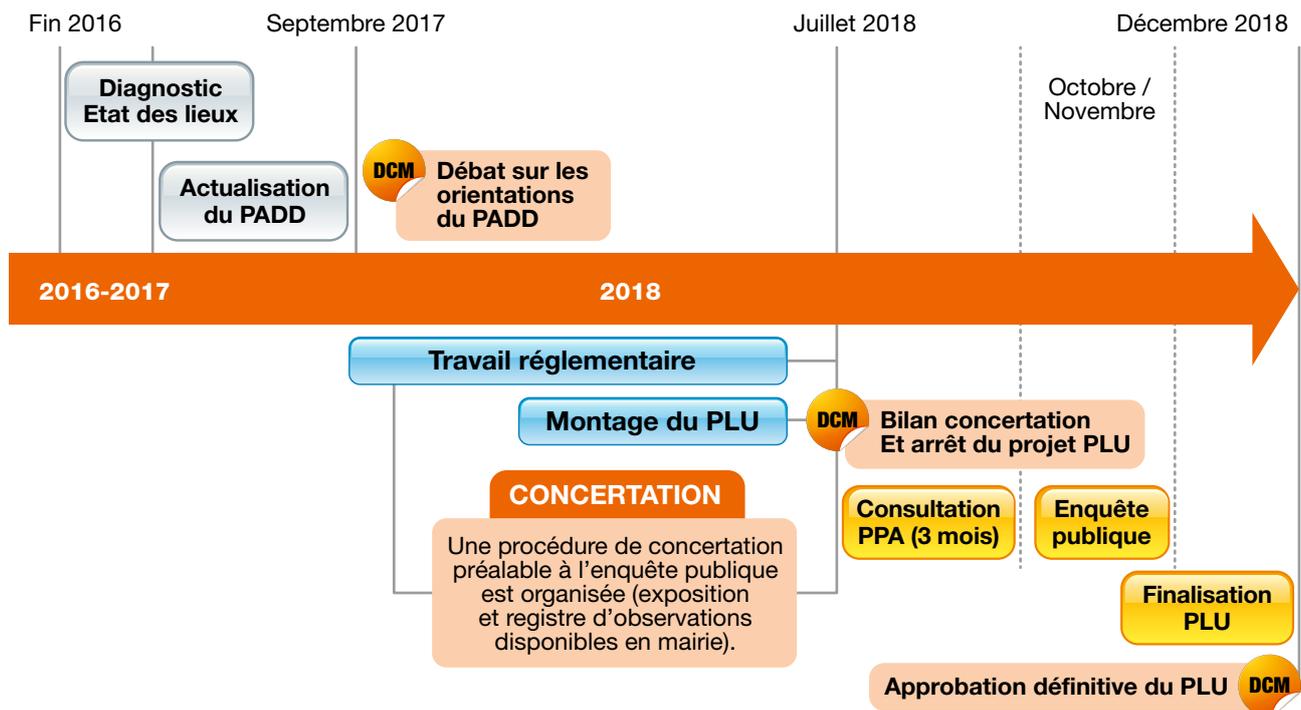
Depuis cette étape importante, les travaux portent sur la 3<sup>ème</sup> étape de la procédure consistant à décliner le projet d'urbanisme communal dans les différentes pièces réglementaires du projet de PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement graphique ou plans de zonages, règlement écrit, annexes diverses).

Ce projet sera finalisé à l'été 2018 (« arrêté » en Conseil Municipal) puis soumis à enquête publique à l'automne prochain.

Préalablement, le printemps sera l'occasion de vous présenter lors d'une exposition en Mairie l'avancée des réflexions et les grandes évolutions du projet de PLU. À cette occasion un registre sera disponible en mairie pour recueillir vos remarques.

**Un projet à venir découvrir lors de l'exposition qui se tiendra en mairie d'ici quelques semaines.**

## Vers une approbation fin 2018





# > BRISFER

(Brigade Sud Francilienne pour l'Enlèvement et le Recyclage)

**Encore trois chantiers réussis sur Brières, Morigny et Ormoy-la-Rivière en août 2017.**



Un groupe de 8 jeunes constitué de Camille, Colin, Grégory, Luc, Marina, Nolwenn, Toine, a effectué un chantier vert sur la commune. Ils ont rénové l'ancien « chemin du Tacot » qui se trouve en haut du chemin de Saint Hilaire. Il s'agit d'un ancien chemin de randonnée qui pourra être de nouveau utilisé par les familles pour se promener. Une réhabilitation qui était également importante pour les Pêlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Si à Ormoy la Rivière, moins de jeunes ont déposés leur candidature, les jeunes Briolins ont répondu en nombre pour ce travail de valorisation de notre patrimoine, nous obligeant à écarter certains volontaires.



De ce fait, Hugo, Florian, Mathieu et Théo (4 jeunes de Brières) se sont portés volontaires pour aller prêter main forte aux 4 Jeunes d'Ormoy. « Une véritable solidarité intercommunale ». Le chemin de la rivière morte ainsi que le chemin reliant le camping au village ont été tous deux réhabilités.

Il est également à souligner l'importance de ces chantiers jeunes qui permettent de renouer avec des valeurs un peu oubliées telles que le courage, le respect de la nature, la cohésion de l'équipe.

Tous sont repartis, après un pot organisé par les communes, avec en guise de récompense, un diplôme et des chèques cadeaux multi-enseignes. Ces chantiers citoyens leur permettront d'ajouter une ligne de plus à leur C.V. Alors merci et félicitations à Axel, Camille, Colin, Grégory, Luc, Marina, Nolwenn, Toine, Hugo, Florian, Mathieu et Théo pour leur engagement.

Sylvie JOUARD



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SEDRE a changé de numéro d'appel du service client.**

Désormais pour toute question concernant votre abonnement (arrivée, départ, question sur votre facture,...), merci d'appeler le :

**01 75 43 32 70**

Pour tout problème de collecte : 01 64 94 75 38

## PLANNING DES COLLECTES 2018

Collecte des ordures ménagères : ..... **Mardi matin**  
 Collecte des emballages : ..... **Judi matin**  
 Collecte des encombrants : ..... **15 janvier et 16 juillet**  
 Collecte du verre : **A déposer dans les bornes d'apport volontaire de votre commune**

Les collectes sont assurées les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai (collecte non reportée).

Les bacs et les encombrants doivent impérativement être sortis la veille au soir de la collecte.



# > Consignes de collectes en porte à porte



SYNDICAT D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS  
DE LA RÉGION ÉTAMPES

**Un doute, une question... Contactez le SEDRE  
au 01 64 94 56 21 ou sur [www.sedre91.fr](http://www.sedre91.fr)**



## Les ordures ménagères sont collectées :

Uniquement les bacs gris à couvercle bordeaux, pucés et homologués par le SEDRE, couvercle fermé.

### Sont refusés :

- Les déchets en vrac, présentés en dehors des conteneurs.
- Tout sac présenté sur le couvercle ou posé au sol.
- Les conteneurs non homologués ou sans puce.



- Conformément aux articles 724-1 et 724-6 du règlement du Service Public d'élimination des déchets (disponible sur [www.sedre.fr](http://www.sedre.fr)), le non-respect de ces consignes peut entraîner l'attribution d'un bac d'un volume supérieur.

- L'utilisation des bacs homologués gris à couvercle bordeaux est interdite pour les autres collectes.



## Le tri collecté :

- En vrac dans les bacs.
- Dans l'ancien bac d'ordures ménagères ou dans le bac de tri gris à couvercle jaune.
- Dans des conteneurs à roues adaptés aux véhicules de collecte.

### Sont refusés :

- Les sacs plastiques opaques et tout bac de tri contenant des sacs plastiques opaques.



Seuls les bacs de tri mis en service il y a moins de 5 ans sont remplacés en cas de dégradation lors de la collecte. Consulter les consignes de tri sur : [www.sedre91.fr](http://www.sedre91.fr).

Si vous souhaitez en acquérir un neuf, contactez le SEDRE.



## Parmi les encombrants sont refusés :

### Sont refusés :

- **Déchets d'équipements électriques et électroniques :** Electroménagers, écrans, ordinateurs...
- **Carcasses ou pièces détachées automobiles :** Pneus, jantes, moteurs...
- **Déchets issus des chantiers :** Amiante, gravats, ciment...
- **Déchets dangereux des ménages :** solvants, peintures, vernis colles, acides, diluants huiles de moteurs, graisses, bouteilles de gaz, extincteurs, piles, batteries, bombes aérosols, désherbants, produits phytosanitaires, tubes néons, produits de laboratoires, déchets médicaux, produits non identifiés...
- **Les volumes > 1m<sup>3</sup>**



Le volume total des encombrants ne doit pas excéder 1m<sup>3</sup> par habitation. Pour les encombrants et les déchets refusés (sauf amiante), ayez le réflexe déchèteries. Ils seront alors valorisés et non destinés à l'enfouissement. Plus d'infos sur [www.siredom.com](http://www.siredom.com).



## Parmi les déchets verts sont collectés\* :

Uniquement les tontes, les feuilles, fleurs et tailles.

- En fagots attachés (longueur : 1m maximum - diamètre : 50cm maximum).
- Dans des sacs en papier recyclables ouverts.
- Dans des conteneurs renforcés spécifiques aux déchets verts, couvercle ouvert.
- Dans des sacs plastiques (tolérés).

### Sont refusés :

- Les branchages de plus de 5 cm de diamètre.
- les sacs fermés.
- les sacs en toile ou tissés.
- les poids > 15 kg.

*\*Uniquement pour les communes concernées (Lardy, Morigny-Champigny, Saint Hilaire).*



Le volume total ne doit pas excéder 10 unités (fagots, sacs...).

Pour réduire votre quantité de déchets verts, pensez aux composteurs individuels. Renseignements complémentaires en appelant le SEDRE.



### Aidons les apiculteurs à sauver les abeilles

Les abeilles à miel sont des sortes d'abeilles qui butinent des fleurs et fabriquent du miel destiné à se nourrir pendant l'hiver, elles vivent en colonies (ruches). Elles peuvent être sauvages ou élevées, principalement pour leur miel, par les apiculteurs. Les abeilles à miel sont composées d'espèces du genre *Apis*. L'espèce la plus élevée dans le monde est *Apis mellifera*, dite aussi abeille domestique ou abeille européenne quoiqu'elle soit originaire d'Asie de l'Ouest, d'Europe et d'Afrique.

Comme les fourmis ou les termites, les abeilles à miel font partie des insectes sociaux, ne pouvant vivre qu'au sein d'une communauté de plusieurs milliers d'individus « la colonie » ; leur mode de vie est très évolué.

Les abeilles sont menacées de disparition depuis quelques années. Dans plusieurs pays européens, les apiculteurs constatent une surmortalité annuelle de 30% des abeilles. Si cela continue encore trois ou quatre hivers avec des mortalités d'abeilles de plus de 30%, un certain nombre d'apiculteurs devront cesser leur métier.



### L'abeille est un pollinisateur irremplaçable

Les abeilles en butinant de fleur en fleur participent à la pollinisation, permettent ainsi le développement des fruits et les légumes. Si les abeilles meurent, les humains ont de grandes chances de mourir aussi car l'alimentation sera moins variée.

La disparition des abeilles est due à la dégradation générale de l'environnement. Les pesticides figurent sur la liste des suspects. D'autres prédateurs ou parasites (champignons, bactéries, virus) s'en prennent aussi aux ruches. Depuis quelques années, le **frelon asiatique**, introduit accidentellement dans le sud-ouest de la France et qui est un prédateur des abeilles, participe à la disparition des ruches. Il est aujourd'hui présent sur notre commune.



### Lutter contre ce prédateur redoutable

Cette espèce classée nuisible par l'U.E (Union Européenne) en 2016, contribue à un déclin dramatique de nos colonies d'abeilles. Face à ce fléau, les apiculteurs sont démunis : pour détruire les frelons asiatiques, ils n'ont à leur disposition que des pièges artisanaux qui s'avèrent efficaces s'ils sont installés aux dates propices à leur capture, c'est-à-dire au moment où les abeilles commencent leur activité (mi-février à fin mai).

Ecologiquement, sans procédés chimiques, des moyens sont possibles et pas excessivement coûteux. Il suffit de récupérer une bouteille plastique d'eau minérale, de percer trois trous de 1 cm de diamètre dans la partie haute, puis de verser à l'intérieur 10 cm d'un mélange composé de 1/3 de bière blonde, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de mi-février à mi-mai, de changer la mixture de temps en temps et surtout de détruire les frelons asiatiques car ils ne sont pas toujours morts.

Surveillez tout de même vos pièges : d'autres insectes qui eux ne sont pas nuisibles, sont peut-être prisonniers ; il est peut-être encore possible de les sauver et de les libérer.



Stéphane JACOB



Un essaim d'abeilles ! Pas de panique, contactez :  
Mr Stéphane JACOB  
01 64 94 29 55 | 06 81 07 39 59  
fanou.jacob@wanadoo.fr



## > Chouette alors !

Une jeune chouette a été trouvée sur la route du Chesnay à la sortie de Brières. Restant sur la chaussée au risque de se faire écraser, elle a été recueillie par un passant et a été déposée en Marie. Elle ne présentait aucun signe d'agressivité et paraissait en bonne santé. Il s'avérait qu'il s'agissait d'une chouette hulotte avec les caractéristiques suivantes : De son nom scientifique « *Strix aluco* », elle mesure adulte, environ 38 cm et pèse entre 350 et 500 gr. Son plumage est brun et ses yeux noirs. Elle niche dans une cavité peu profonde et sans litière. La reproduction, entre 2 et 5 œufs blancs, a lieu de mi-mars à juin et l'incubation est de 32 jours. Elle se nourrit principalement de rongeurs, d'oiseaux et d'insectes.



Michel Rouland a perché la chouette sur son épaule et est parti la mettre en pension chez Sylvie et Bernard JOUARD (membre de la LPO - Ligue Protectrice des Oiseaux)

Présentée dans toutes les classes des écoles maternelle et primaire, elle a fait le bonheur de la plupart des enfants. Voir une chouette de près, pouvoir la toucher et la caresser... moment exceptionnel pour tous !!!

Après huit jours de cocooning avec au menu bifteck hâché cru à tous les repas, beaucoup de caresses et quelques exercices

pour déployer ses ailes (elle ne savait pas voler) elle a été amenée à l'espace rapaces de Rambouillet. L'examen par les soigneurs, a confirmé sa bonne forme. sa bonne forme. Mise dans une volière avec d'autres congénères, elle va apprendre à se nourrir toute seule avec au menu souris et mulots vivants lâchés dans son enclos. Une fois adulte, elle sera relâchée dans la forêt aux alentours.

Peut-être qu'un jour, elle se souviendra de l'accueil qu'elle a reçu sur Brières et que d'un coup d'ailes, nous aurons le plaisir d'avoir un coucou de sa part !!!



**Anecdote :** Les yeux de la chouette Hulotte sont aussi gros que ceux de l'homme. Sa vision nocturne est 100 fois plus sensible que la nôtre. Elle voit une souris à 300m avec une lumière équivalente à une bougie!

## ...Toujours à propos de chouettes

Quand on ouvre les deux battants du portail de la Grange aux Dîmes et que l'on avance de quelques pas dans ce vieux bâtiment, l'attention est attirée par des boules d'environ 40mm qui jonchent le sol de terre battue ; il s'agit de pelotes de réjection. Aucun doute, la grange est habitée par des rapaces nocturnes : ici, il s'agit de chouettes effraies encore appelées effraies des clochers ou dames blanches.

A la tombée de la nuit, entre « chien et loup » on peut avoir la chance de les voir rejoindre les champs de la plaine d'un vol silencieux ; c'est là que se trouvent leurs territoires de chasse. La chouette effraie se nourrit essentiellement de petits rongeurs ( souris, mulots, campagnols) qu'elle saisit avec ses longues serres.

La proie est avalée entière, squelette, crâne ; de retour au dortoir, elle rejette des pelotes qui contiennent toutes les parties indigestes. Pendant l'élevage des petits, le couple peut rapporter une quarantaine de petits mammifères.

L'aspect de cet oiseau est un sujet d'émerveillement ; un « visage » blanc en forme de cœur auquel de grands yeux noirs, placés de face comme chez tous les rapaces nocturnes, donnent une expression humaine, un plumage soyeux qui lui permet d'approcher sans bruit en faisant du rase-mottes. Ce chasseur nocturne est capable de saisir ses proies dans l'obscurité totale, guidé uniquement par le bruit.



Pierre LESCANNE



# > Cueillettes de printemps

**La fleur jaune qui illumine actuellement nos sous-bois est menacée. Pourtant, malgré une réglementation stricte, sa cueillette n'est pas sanctionnée dans les forêts**

Sans le savoir. Quand vous cueillez en forêt votre petit bouquet de jonquilles sauvages, vous franchissez la ligne jaune. Avec le printemps, les cueilleurs du dimanche envahissent les sous-bois. Ne parlons pas des cueilleurs professionnels qui remplissent des seaux complets de petites fleurs. Si l'on se réfère au Code forestier, ils relèvent presque du grand banditisme. S'adonner à ce loisir bucolique, n'est pas sans risque, réfléchissez y à deux fois, pour ne pas détruire nos sous-bois.

Dans certains départements, l'activité est durement réprimée. La préfecture de la Creuse, a établi un arrêté indiquant que : « La cueillette des hampes fleuries n'est possible qu'à raison d'un bouquet de 10 tiges par personne. La vente des fleurs ou des bulbes de jonquilles sauvages est interdite ».

Pour la botaniste Marion Beaurepaire, la jonquille sauvage est, elle aussi, victime de l'urbanisation. A tel point que le conservatoire botanique de Bailleul (Nord) a lancé cette année une étude sur cette plante à bulbe en péril.

« Son habitat naturel se situe dans les prairies humides et non dans les sous-bois. Mais avec l'urbanisation, elle s'est réfugiée dans les forêts. Elle doit fleurir avant de puiser ses ressources et se reproduire. »

Dans certaines régions, elle n'est pas encore classée espèce protégée, mais espèce patrimoniale. « Ces espèces de fleurs pourraient évoluer vers un statut d'espèce protégée en raison de sa vulnérabilité », précise la botaniste. L'étude le dira.

Les hordes de promeneurs et le développement de l'Ile-de-France ne sont pas les seuls causes entraînant une baisse importante de la *Narcissus pseudonarcissus*. De plus, « elle est victime d'une pollution génétique ». En effet, la jonquille sauvage a été colonisée par des espèces cultivées.

La jonquille, « la vraie », est donc vraiment cernée de toute part. Désormais, même en forêt, il faudra se méfier des contrefaçons, en attendant une réglementation plus sévère.

## Informations de l'ONF.....



Cueillir et ramasser font partie des plaisirs simples de la sortie en forêt, souvent partagés en famille. Un moment agréable qui offre également la possibilité de se promener dans la nature. Pourtant certaines espèces comme les jonquilles ou le muguet connaissent aujourd'hui des cueillettes excessives pouvant fragiliser leur présence en forêt.

### Un bouquet par personne

Contrairement aux idées reçues, les fleurs forestières n'appartiennent pas à tout le monde. Que les forêts soient privées ou publiques (forêts domaniales et de collectivités), leurs fruits et produits appartiennent aux propriétaires. Il n'est donc pas permis de les cueillir sans leur autorisation et même si les forêts se trouvent ouvertes au public. Toutefois, dans les forêts publiques, la cueillette à « caractère familial » est tolérée sauf lorsqu'il y a un risque de



disparition des espèces concernées. Auquel cas, un arrêté préfectoral ou communal peut formellement l'interdire. En cueillant le muguet et les jonquilles, il faut éviter de prélever les parties souterraines (bulbes). Pour que les fleurs repoussent l'année suivante, seul le ramassage des hampes fleuries est toléré mais en quantité limitée « à ce que la main peut contenir », soit environ dix / quinze tiges par personne.

### Une cueillette responsable

Tout ramassage intensif et trop volumineux peut faire l'objet d'une amende. Le Code forestier institue en l'occurrence des sanctions pénales à l'encontre des auteurs de prélèvements abusifs. Par ailleurs, les cueillettes à des fins commerciales sont interdites. De telles mesures permettent la protection de ce patrimoine naturel dont il convient de préserver la richesse écologique.



Quand quatre beloteurs acharnés se retrouvent ensemble, pas question de « blaguer », les visages sont tendus !

Souhaitons bonne route à Francis, alias Monsieur Nounours, qui quitte Brières avec toute sa petite famille pour le joli bourg de La Flèche. Vous ne le verrez plus passer fier comme Artaban sur son tracteur dans les rues de Brières ! mais nous l'attendons de pied ferme pour le repas des Anciens !



On s'éclate aussi au scrabble !  
Nous avons tiré les Rois... ou plutôt les Reines !



En novembre, après-midi belote avec une coupe à gagner en souvenir de tous nos chers beloteurs qui nous ont quittés. Moment émouvant...

## Le repas des Anciens



Toujours un aussi bon moment de convivialité pour ouvrir les quelques soixantaines de douzaines d'huîtres. Mais où en est-on avec la parité homme-femme ?

Regardez bien ! Claudine est venue réduire l'écart !

Cette année encore, belle diversité dans les lots achetés par Sylvie pour notre traditionnelle tombola, complétée par des filets « bien garnis », sans oublier les deux caddies remplis de légumes tout frais venant des jardins de Robert et Francis.



Après un cocktail pétillant accompagné de canapés frais, les conversations vont bon train et les rires et sourires montrent le plaisir de se revoir.

Notre traiteur habituel « la Table des Hussards » ne faillit pas à sa réputation : mets fins et service agréable. Le temps passe vite et voici venu le tirage de la tombola. Robert procède à l'annonce des numéros gagnants avec sa bonne humeur et ses mots pour rire. La chance est là pour certains ou pas ! mais chacun repart avec la traditionnelle bouteille de vin ou la boîte de chocolats offert par le CCAS.



Les tables joliment décorées attendent les amateurs de crêpes.



Et ils sont bien là ces amateurs de crêpes ! Mais chacun son tour ! Cela donne le temps de bien choisir la garniture : confitures variées, pâte à tartiner au chocolat, caramel au beurre salé fabrication maison ou Grand Marnier.



Un grand merci à Monsieur le Maire qui, dès le matin, a confectionné ses savoureuses crêpes afin que chacun puisse en profiter rapidement. Francis était là pour le seconder, sans oublier nos ravissantes et souriantes « tartineuses » à la demande !



Notre musicien, Patrick à la fois animateur, joueur de synthétiseur, chanteur, accordéoniste a su motiver les danseurs sur la piste.



Slow langoureux sur des chansons des années 1980 ou tous en ligne pour le madison.



## Le voyage de septembre

Le voyage de septembre 2017 avait pour thème « au fil de la Loire ». Et c'est à Saint-Jean-de-Braye que nous l'avons commencé en visitant la Fonderie Bollée. La Fonderie Bollée existe depuis 8 générations. Elle date de XVI<sup>ème</sup> siècle. Le dernier en date s'appelle Dominique Bollée et il perpétue le métier de fondeur de cloches avec une telle passion qu'on ne se lasse pas de l'écouter. Après plusieurs générations dans l'est de la France, c'est en 1838 que la Fonderie s'installe définitivement à Saint-Jean-de-Braye.



Voilà ce que l'on appelle le beffroi des cloches, cette structure en bois de chêne qui supportera les cloches.



Horloge rescapée récupérée en haut du clocher d'une église, impressionnante par sa taille.



Eh oui Miguel ! Ce n'est pas une cloche en chocolat !



Toutes les étapes se retrouvent concrètement sur cette photo. En premier, fabrication du noyau, moule en briques et recouvert d'une fine couche d'argile qui va former l'intérieur de la cloche. Ensuite application d'une nouvelle couche de terre pour obtenir la « fausse cloche ». Les décors est en lettrines sur une chape constituée d'argile, de chanvre ou de lin et... de crottin de cheval pour assurer la porosité. La fausse cloche est alors cassée, c'est ce que l'on appelle le décollage de la chape. Le mouleur dispose la chape au-dessus du noyau et procède au coulage dans l'espace ainsi créé. Puis viennent ensuite l'ébarbage et le polissage. L'accordage de la cloche se fera en enlevant le métal à certains endroits jusqu'à l'obtention de la résonance souhaitée.



Pause déjeuner dans un petit restaurant « L'auberge de Sigloy » à la décoration à l'ancienne.



L'après-midi, embarquement à bord de deux bateaux traditionnels, les toues, afin de découvrir le fleuve sauvage qu'est La Loire. Après une matinée très pluvieuse, cette agréable balade se fait sous un beau soleil : quelle chance !



Les multiples petites îles et bancs de sable font le bonheur de milliers d'oiseaux en particulier les hérons, sternes, outardes et même un busard en chasse que l'on a pu observer pour notre plus grand plaisir. Pas besoin de s'échapper bien loin de Brières pour découvrir de jolis paysages !

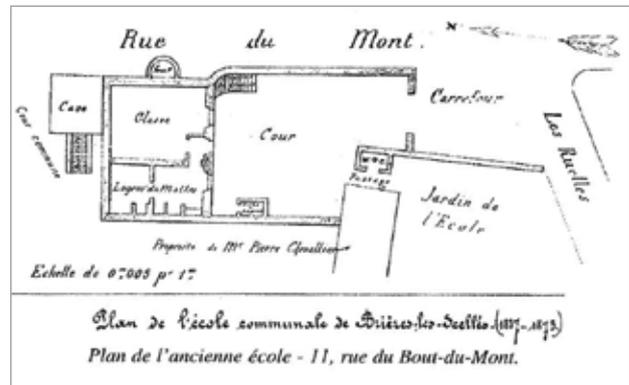
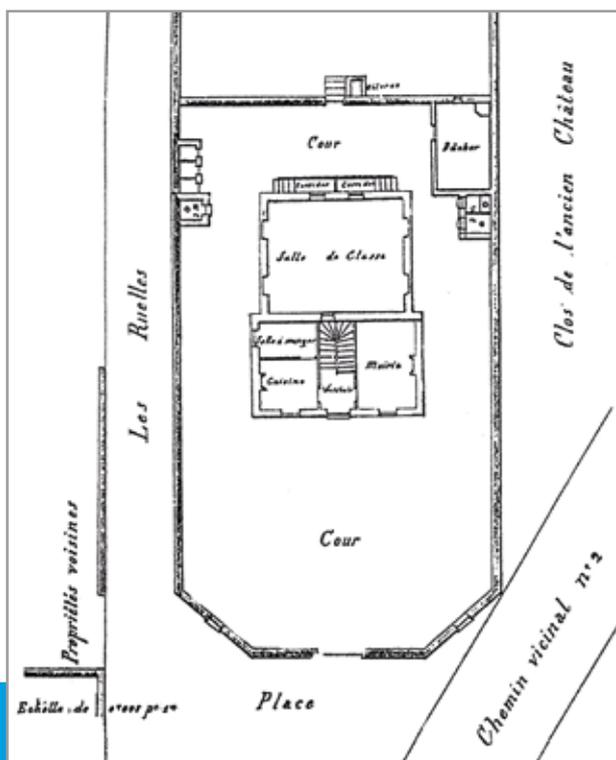
## > Historique de l'école



Dans les archives municipales de la commune, la première école paroissiale n'est mentionnée qu'en 1673 sans qu'on puisse la situer. Ce n'est que bien plus tard, en 1833, que l'on retrouve l'existence d'une école. Plus précisément, le 08 avril 1833, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les moyens à prendre pour l'acquisition d'une « maison d'école ». Monsieur Gabaille, procureur du Roi, démontrera alors avec énergie aux membres du conseil municipal l'importance attachée à l'instruction d'un projet d'acquisition d'un terrain.

La recherche d'un emplacement adéquat demandera quelques années. Une maison située au carrefour de la rue du Mont et des Ruelles (actuelle maison du 11, rue du bout du mont) sera retenue. Voir plan ci-contre.

Elle fera fonction d'école de 1837 à 1873 et sera d'abord louée puis achetée par la commune. Cette maison-école n'étant plus convenable, le 25 avril 1869, le conseil municipal, sur proposition du maire, délibère pour que Le Maire fasse les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de construire une nouvelle école. Et c'est le 06 août 1871 que le conseil municipal décide la construction d'une Mairie-Ecole (actuelle Mairie). Les travaux débiteront en 1873. Elle sera l'œuvre de l'architecte Letavernier d'Etampes. En 1879, la mairie-école sera complétée par des murs de clôture. Voir plan ci-dessous.



Par ailleurs, on sait qu'en 1939, face au nombre croissant des élèves, une classe provisoire fut aménagée dans une maison louée au Bout du Mont (au 4 rue du Quéçu). Ce qui explique, quelque temps plus tard, l'édification d'une classe dans un préfabriqué dans le jardin attenant la mairie-école. En 1971, le bloc mairie-école se composait ainsi :

- La salle de la Mairie (là où se trouve actuellement le bureau réservé à l'accueil).
- La salle de classe des CM1 CM2 (là où se trouvent actuellement les pièces réservées aux bureaux de M le maire, de la secrétaire principale et du bureau de l'adjoint).
- La salle des CP et section enfantine (là où se trouve la salle du Conseil).
- Les autres pièces correspondant au logement du directeur de l'école.

Le nombre d'enfants devenant de plus en plus important et la Mairie de plus en plus exiguë, Monsieur Maurice Léauté alors Maire de la commune sera l'artisan de la construction d'un groupe scolaire avec enfin, la création d'une école maternelle qui devenait indispensable.

C'est la proposition de l'architecte Henri Barnoud qui sera retenue pour son modèle original avec ses classes en étoile s'articulant autour d'un préau central. Les travaux commenceront en 1974 et l'inauguration aura lieu en 1976. Le déménagement du mobilier restera un moment historique : tracteurs et remorques furent les bienvenues en particulier celui de Monsieur Serge Dubocq.

Il y avaient désormais à Brières, deux écoles : l'école maternelle comprenant deux classes et l'école élémentaire avec ses cinq classes dont quatre occupées, la cinquième servant de bibliothèque. Quatre logements de fonction seront édifiés en même temps. Les travaux d'agrandissement pouvaient commencer au niveau de la Mairie ! Et par la suite, l'ouverture d'une cantine dans le préfa ! Mais ça c'est une autre histoire !

Après une année à la découverte des cultures du monde puis une autre année plus tournée vers quelques pays d'Europe, nous voici arrivés au terme de notre projet d'école « Culture Commune et Communauté de cultures ». Nous avons donc déjà effectué 2 des 3 journées « voyages » prévues cette année...



## Deux voyages virtuels à ajouter à notre collection



### Journée « littoral français »

Par une belle journée d'octobre, nos élèves ont pu « partir » à la découverte de la richesse des paysages et des cultures régionales de notre littoral métropolitain et corse. Danses régionales, faunes et flores de nos bords de mer, contes, fabrication d'un bijou-coquillage souvenir, construction d'une œuvre collective...

### Journée « montagnes françaises »

Mi février, deuxième journée de « voyage » virtuel pour tous les élèves de l'école. Comme à l'accoutumée, nos 150 élèves, regroupés en 12 équipes mixtes de 3 à 11 ans, sont partis à l'assaut de nos sommets ! 12 ateliers leur ont permis de découvrir les paysages montagneux, de cuisiner une délicieuse recette de cookies-raquette, de parler des avalanches et des volcans, de découvrir les joies d'un biathlon adapté au climat de la journée... Une bien belle journée assurément !

## Une école de nouveau labellisée .....

Ce mois de juin 2017, a vu nos élèves une nouvelle fois reconnus pour leur travail sur le développement durable.

Label Eco-Ecole : Labellisé pour la 7<sup>ème</sup> fois consécutivement par le dispositif international Eco-Ecole pour son travail sur les déchets, le recyclage et le Recycl'Art, l'école s'affirme comme étant l'une des plus anciennement labellisée sur le territoire national.



Label E3D : L'école obtient de nouveau ce label au niveau 3, « déploiement », niveau le plus élevé du dispositif. Nous sommes donc labellisé pour 3 ans, et seules 2 écoles le sont sur l'ensemble de l'île de France ! Vous pouvez être fiers de vos enfants !!!



## Notre député dans l'école !

Vendredi 16 février, M. Marlin, Député, rendait visite à la classe des CM1-CM2. Il a présenté sa fonction et son travail au sein de l'Assemblée Nationale et a répondu aux questions des élèves.

Il a également échangé avec eux sur leur projet de création d'une proposition de loi sur le thème de la biodiversité dans le cadre de l'opération nationale « Le Parlement des Enfants ». Cet échange a été très riche et bon-enfant et M. le Député s'est montré très intéressé par les idées et le travail des élèves et de leur enseignante.





Et voilà, fiers de notre label, nous voici repartis sur le chemin du développement durable pour une année. A travers de nombreuses actions et de nombreux projets, les élèves vont enrichir leurs connaissances sur la biodiversité : insectes, plantes, oiseaux, élevages, semaine « hors l'école » pour les classes de CP et de CE1-CE2... L'année promet d'être riche !

Première action symbolique, en novembre dernier, tous les élèves ont participé au Peluchodon organisé au profit de la protection des grands singes. Avec environ 1m3 de peluches récoltées, se fut un réel succès ! Merci à tous les participants.

Et après le jardin et la mare pédagogique, l'école devrait s'enrichir d'un nouveau milieu naturel à découvrir... Alors, rendez-vous la matinée du samedi 7 avril pour découvrir les réalisations des élèves et en savoir un peu plus sur cette thématique si importante pour notre planète.

## Spectacle de Noël .....

Jeudi 21 décembre, tous les enfants de l'école ont assisté à un spectacle de Noël offert par la Mairie : *Pitt Ocha et la tisane de couleurs*.

C'est un conte musical - construit sur des musiques des *Ogres de Barback* - qui aborde le thème des voyages et du partage afin de faire découvrir différents sons, et différents rythmes aux enfants. Ce conte aborde également de manière interactive la nécessité de prendre soin des ressources de la Terre.

Ce ne sont pas moins de 5 artistes aux talents multiples et aux instruments originaux qui nous ont donné à voir un spectacle drôle. Les artistes, à plusieurs reprises, se sont même mêlés aux enfants du public, leur proposant de partager leur aventure ou de goûter les fruits de leur rencontre. Un grand merci à la mairie pour avoir offert ce divertissement à tous les enfants.





## > Près d'un événement par mois !

Du carnaval des enfants au mois de mars, à la soirée moules-frites début novembre, et le festival BrioFolies organisé en association avec la municipalité et l'association 3MTS, ce ne sont pas moins de 11 événements effectués et animés par le Comité des Fêtes. Soit presque 1 événement par mois !

Le Comité des Fêtes a toujours gardé comme objectif de créer l'animation au sein de notre village pour faire se rapprocher les gens. C'est ce qu'il s'efforcera de faire pour cette nouvelle année.

En tant que président du Comité des Fêtes, je tiens à souligner le dévouement de toute l'équipe (personnes permanentes ou personnes ponctuelles). Vous ne ménagez ni votre peine ni votre énergie pour nous épauler bénévolement. C'est avec un plaisir non dissimulé et toujours renouvelé que nous vous comptons dans nos rangs et bénéficions de votre dévouement et de votre générosité. Merci de nous consacrer ainsi votre temps libre.

Au nom de tous les membres du Comité, j'exprime notre profonde gratitude à nos prédécesseurs des décennies passées qui nous ont légué un héritage de traditions et de convivialité. Je souhaite mettre à l'honneur :

- Serge et Marie-Thérèse KOUSSOU qui sont toujours présents au comité depuis ces décennies et les remercier vivement pour leur fidélité. A ce titre, lors de notre assemblée générale, les membres ont décidé de nommer Serge président d'honneur du Comité des Fêtes.
- Francis Teychiné, pour sa disponibilité et sa contribution en qualité de Président qu'il a occupé les années précédentes.

L'année 2018 s'annonce également bien chargée, son point d'orgue sera le festival BrioFolies qui se tiendra le 26 mai prochain, toujours en partenariat avec la municipalité et 3MTS.

Avant de revenir en images sur l'année 2017, je passe ce message qui je l'espère trouvera un écho auprès de tous ceux qui aiment partager :

**Nous recherchons des bénévoles pour faire la fête, et aider à les organiser !**

Jean BLANCHARD



Structure gonflable avec la participation de Kiddyloc pour le carnaval des enfants. Les déguisements étaient de mise.



Chasse aux œufs de Pâques dans le parc de Brières le lundi de Pâques.



Barbecue de l'été...  
jusqu'au bout le nuit avec DJ Bernard !



Une forte participation au traditionnel loto de Brières.



L'équipe des « gratteurs » de moules au complet  
et en pleine action.



Si longues à préparer, si vite dégustées !

## PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2018 À VENIR

■ <b>Samedi 26 mai 2018</b>	> <b>Festival Briofolies</b>	Parc de la Faisanderie
■ <b>Dimanche 10 juin 2018</b>	> <b>Brocante</b>	Parc de la Faisanderie
■ <b>Samedi 16 juin 2018</b>	> <b>Barbecue</b>	Parc de la Faisanderie
■ <b>Dimanche 17 juin 2018</b>	> <b>Vente de Brioches</b>	Parc de la Faisanderie
■ <b>Samedi 7 juillet 2018</b>	> <b>Fête du village - Feu d'artifice</b>	Parc de la Faisanderie
■ <b>Samedi 6 octobre 2018</b>	> <b>Moules-frites</b>	Parc de la Faisanderie
■ <b>Dimanche 18 novembre 2018</b>	> <b>Bourse d'échange</b>	Salle polyvalente



# > Au petit Brières

**Le restaurant-bar-tabac de Brières les Scellés a ré-ouvert ses portes début février, son nouveau propriétaire, Vincent Nicolas, répond à nos questions.**



Le restaurant-bar-tabac de Brières les Scellés a ré-ouvert ses portes début février, son nouveau propriétaire, Vincent Nicolas, répond à nos questions.

### **Pourquoi avez-vous décidé de reprendre le bar-restaurant de Brières les Scellés ?**

C'est un rêve d'enfant. J'ai toujours habité Brières, j'ai toujours voulu travailler dans la cuisine, et chaque fois que je passais devant le bar res-

taurant de Brières, je me disais qu'un jour j'aurais ce resto.

J'avais partiellement réalisé ce rêve puisque, après avoir travaillé pendant 8 ans au restaurant gastronomique « Les Terrasses » à Etampes, j'ai travaillé pendant 2 ans comme cuisinier dans le restaurant de Brières, avant sa fermeture.

### **Quels sont les changements que vous allez apporter au restaurant ?**

Premièrement, nous avons décidé de lui donner un nouveau nom, il s'appelle désormais « Au Petit Brières ».

Ensuite, nous avons donné un coup de jeune au restaurant, on a refait la peinture et la tapisserie et on a investi dans une nouvelle machine à café et une nouvelle tireuse de bière ainsi qu'un grand écran pour les retransmissions sportives.

Enfin, je souhaite qu'« Au Petit Brières » devienne un véritable lieu de vie pour les Briolins et les Briolines, mais aussi pour toutes les personnes qui travaillent dans la zone d'activité et aux alentours.

- Pour cela, nous ouvrirons le bar tabac tous les jours de la semaine de 7h à 19h30 et le samedi de 8h à 12h.

2, rue du Petit Brières - 91150 Brières les Scellés  
 Tél : 01 75 28 23 12  
 Web : [aupetitbrieres.eatbu.com](http://aupetitbrieres.eatbu.com)  
 Mél : [aupetitbrieres@gmail.com](mailto:aupetitbrieres@gmail.com)  
 Facebook : [aupetitbrieres](https://www.facebook.com/aupetitbrieres)



« Au Petit Brières », c'est aussi un beau projet familial !

- Nous disposerons d'un dépôt de pain de la boulangerie le « Vieux Fournil » situé rue de la République à Etampes.
- Nous mettrons à disposition de nos clients les jeux de grattage et de tirage de la Française des Jeux.
- Et enfin, nous proposerons régulièrement des soirées à thème probablement le mercredi soir ou le samedi soir avec un grand rendez-vous qui se dessine pour la coupe du monde de foot au mois de juin.

### **Que proposez-vous comme restauration ?**

Je propose une cuisine traditionnelle française, celle que je préfère, et des grillades. Nous aurons chaque midi un nouveau plat du jour fait maison à 10 € ainsi qu'un menu avec entrée / plat / dessert.

### **Quels sont vos projets futurs ?**

Dans les prochains jours, nous changerons les rideaux d'enseigne avec le nouveau nom « Au petit Brières ».

- Ensuite, une fois que nous aurons bien pris nos marques, nous mettrons en place plusieurs améliorations :
- les soirées à thème du mercredi soir ou vendredi soir ;
  - un petit déjeuner avec jus de fruit pressé et viennoiserie ;
  - et enfin la réalisation d'une nouvelle terrasse.





## > Le collectif des riverains de Brières-les-Scellés

Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
article 5a décret du 16 août 1901, article 2

**Depuis Novembre 2017,  
notre bureau se compose de :**

Président :	Mr Ulysse ABELARD
Vice Président :	Mr Sébastien SAPIO
Trésorière :	Mme Caroline CIRET
Secrétaire :	Mme Andrée DENEUX

Le siège social est situé à la Mairie de Brières  
Place de la Mairie  
91150 BRIERES LES SCELLES

Notre objectif est de mener des actions tendant à la préservation et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Brières-les-Scellés, la protection de leur santé et de leur environnement.

### Notre 1<sup>ère</sup> action

S'opposer au projet de l'implantation de l'usine d'incinération afin que la construction n'arrive pas à son terme. Dans cette optique, nous avons déjà en cette fin d'année 2017 entrepris quelques actions et mis en place des outils pour que chacun d'entre nous puisse suivre et apporter son aide dans la mesure du possible.

Voici les actions et les outils qui ont été menés :

- Création d'une association (élection des membres du bureau, divers réunions de travail)
- Présentation d'un dossier de subvention auprès de notre Mairie (enveloppe obtenue 2 000 euros)
- Mise en place d'une adresse mail de contact : « [collectifdesbriolins@hotmail.com](mailto:collectifdesbriolins@hotmail.com) »
- Création d'un Site d'Internet : <https://collectifdesbriolins.wixsite.com/riverains>

- Création d'une page Facebook : Mots clés moteur de recherche « **Collectif Briolins** »
- Création d'une cagnotte leetchi : <https://www.leetchi.com/c/association-de-le-collectif-des-riverains-de-brieres-les-scelles>
- Maintien du dialogue avec Maître AUBRET (l'avocate), remise de mémoire de défense en février

Vous êtes convié à participer à une réunion d'information ou nous pourrons échanger et faire le point sur notre dossier Incinérés,

**samedi 5 mai à partir de 9H30**





## > Assemblée générale de l'Association Saint-Quentin

**C'est devant une vingtaine de personnes que Pierre Lescanne Président ouvre les travaux de l'Assemblée générale.**

Le Président, salue les personnes présentes et remercie, l'assistance plus nombreuse cette année. En effet les convocations ont été diffusées par voix de presse « Le Républicain » et dans la feuille paroissiale « EPHPHATA ». Une affichette a été distribuée dans les boîtes à lettres, enfin l'annonce intégrale avec l'ordre du jour a été mise en ligne sur « la Lettre d'information sur Brières ».

### Bilan financier

Dépenses 2017		Recettes 2017	
Assurance	300,13 €		
		Arlette HODOUL	20 €
		Suzanne DUBOCQ	20 €
		Suzanne PERCHERON	30 €
		Versement	200 €
		Hubert FRANCOIS	50 €
		Jean ROSINSKI	60 €
		Subvention Mairie	960 €
<b>Total</b>	<b>300,13 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 340 €</b>
		<b>Solde trésorerie 2017</b>	<b>9 960,53 €</b>

Remarque du TRESORIER : Lorsque l'Association aura versé sa contribution de 6 000,00 € pour la restauration de la statue « La Vierge à l'Enfant », la trésorerie sera au plus bas. Michel LUCE remercie Michel ROULAND et la Municipalité pour l'installation du chauffage électrique dans l'Eglise en remplacement du chauffage.

### Le point sur la restauration de la statue classée

Suite au récolement des OBJETS Classés MONUMENTS HISTORIQUES (Eglise Saint-Quentin) effectué par Frédéric BAZZONI, Conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Essonne.

**A propos de la Statue de Vierge à l'Enfant :** Elle est en pierre calcaire taillée et sculptée et présente des traces de polychromie, elle est datée du 14<sup>e</sup> siècle, classée en 1911, elle figure à l'inventaire PALISSY, est citée dans la monographie communale de Brières ainsi que dans « Petites lumières sur Brières » par Frédéric GATINEAU.

### Point sur l'avancement des travaux de restauration

L'intervention sur la statue de la Vierge à l'Enfant est bien avancée. Un premier nettoyage a été effectué. L'étude stratigraphique de la polychromie et son état de conservation sont mieux définis.

### Journées européennes du patrimoine 2017

Eglise : 30 visiteurs

Colombier : 30 visiteurs

### Le polissoir de Brières-les-Scellés a été retrouvé par Jean-Michel BLAISE

Frédéric GATINEAU en fait mention dans « Petites Lumières su BRIERES » sans pouvoir le situer. Il est également mentionné dans l'ouvrage « Les mégalithes de l'ES-SONNE » d'Alain Bénard en 2012.

Nous vous donnerons plus de précisions dans un prochain article, accompagné de photos.

### Nos aînés ont la parole !

Arlette HODOUL évoque le vieux puits et son déplacement, ainsi que les fours à pain.

Ce qui nous conduit tout naturellement à parler de la mémoire des Anciens ; Madame GOYET a manifesté le désir de retracer sa vie à Brières.

D'autres habitants pourraient parler du Village, autrefois : Daniel DUBOCQ par exemple...

**Travaux d'entretien divers à réaliser :** Statue de a Vierge en bois à hauteur du Stade.

### Renouvellement du Bureau :

Afin d'assurer la pérennité de l'Association Saint-Quentin, Le Président évoque la nécessité d'accueillir des énergies nouvelles. Catherine GUIHOU, Eric LAPORTE et Francis TEYCHINE rejoignent les rangs de l'Association.

Le Président et les membres du Bureau sont reconduits dans leurs fonctions pour une durée de 3 ans.

Un pot de l'amitié clôture l'Assemblée générale et permet de continuer les échanges.

Pierre LESCANNE

### NOUS ONT REJOINTS

COELHO Nathan, Abel, Alexandre .....	22/06/2017
MONTIL Savanah, Carole, Mickaëlla .....	23/06/2017
JACQUEMARD Elynaa, Mickaëlson .....	24/06/2017
SIGUEL BELL Ayden .....	30/09/2017
AYHAN Harun .....	19/10/2017
LESIEUR Clémence .....	07/11/2017
OROS Cléo .....	18/11/2017

### SE SONT UNIS

LAMBERT Erwan, .....	08/07/2017
CHARREL Caroline	
VERSAILLE Bruno, .....	15/07/2017
GUERIN Céline	
HERVIOU Yann-Loïc, .....	30/09/2017
VINCENT Aurélia	



Le Centre Hospitalier Sud Essonne Etampes-Dourdan auquel s'associent le CLIC Sud Essonne, le CLIC du Hurepoix et leurs partenaires, organisent un Forum sur le thème de la Nutrition à destination des plus de 60 ans.

Au programme : des informations, des conseils et mise en pratique avec des ateliers ludiques pour s'instruire et se divertir. L'après-midi est animée par des professionnels de santé et de la nutrition. Nous vous attendons le :

**Mardi 5 juin 2018 à 13h30**  
**A la salle des fêtes**  
**Rue d'Orsonville 91410 DOURDAN**

L'entrée est gratuite. Places limitées.  
**Réservation obligatoire (avant le 23 mai)**  
**Information auprès du CLIC : 01 60 80 15 67**

## REJOIGNEZ LA RÉSERVE CITOYENNE !

Pour les citoyens volontaires

### Les conditions



> 18 ans

Être âgé de plus de 18 ans



Être français ou ressortissant de l'UE



Avoir satisfait à une enquête administrative

### Les missions

- Recueillir les attentes des habitants
- Participer aux réunions de quartier
- Participer à l'information et à l'accompagnement du public

**Comment s'inscrire ?**  
 En vous connectant sur : <https://reserve-civique.beta.gouv.fr/>




© 2018 - Paris, France



## JG ESPACE SERRURIER

7/7 - 24h/24



Dépannage & Installation

**06-84-02-17-74**

**JGSPACE@GMAIL.COM**

91750 Brières-Les-Scellés      RCS : 822819280



## POUR LES VACANCES, ANTICIPEZ !

### AVEZ-VOUS PENSÉ À VÉRIFIER LA VALIDITÉ DE VOS TITRES D'IDENTITÉ ?



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place\\_Beauvau](#) | 
 [/ministere.interieur](#) | 
 [@ministere\\_interieur](#) | 
 [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

# BRIOFOLIES

## FESTIVAL DE MUSIQUE ROCK-CHANSON FRANÇAISE



**3<sup>e</sup>**  
EDITION  
★★★

**9€**  
REDUCTIONS  
5€/10€\*

**13<sup>H</sup>**  
A PARTIR DE

### 12 HEURES DE MUSIQUE NON-STOP EN PLEIN AIR, SOUS CHAPITEAU

### PARC DE BRIÈRES LES SCÉLLÉS-91

FACEBOOK : LES BRIOFOLIES - SITE INTERNET : BRIOFOLIES.FR



MAIRIE et CF  
de BRIÈRES  
LES SCÉLLÉS



LA TROISIÈME MI-TEMPS DU SPECTACLE



AGGLO.  
Etampois  
Sud-Essonne  
www.ccmte.fr

CARBURANTS LUBRIFIANTS  
**MARLINE**



TPS



AU PETIT  
BRIÈRES  
BAR RESTAURANT



TECHNICOURTS  
PREMIUM TENNIS SURFACES  
easyflyer



ÉCOUTEZ  
EVASION  
ETAMPES 92.5<sup>TM</sup>

\* Gratuit pour les moins de 14 ans - 5€ pour 14 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, famille nombreuses - sur justificatif - CB ACCEPTÉE

Imprimé par Easyflyer, 21 rue de la Fonderie 45000 ORLEANS - Festival des BrioFolies (Mairie de Brières les Scellés 91150) - Ne pas jeter sur la voie publique